



ISOLATION DE L'ENVELOPPE D'UN BATIMENT RESIDENTIEL

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION Pour des travaux de rénovation ou de transformation

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

Bâtiment	
Parcelle n° :	N° ECA :
Rue / lieu-dit :	
Année de construction :	Surface de référence énergétique (SRE) : m ²
Affectation (selon SIA 380/1) : <input type="checkbox"/> habitat collectif <input type="checkbox"/> habitat individuel <input type="checkbox"/> autre:	
Bâtiment en PPE : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Nombre d'appartements :
Type de chauffage : <input type="checkbox"/> mazout <input type="checkbox"/> gaz <input type="checkbox"/> PAC air/eau <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> autre:	
Date de mise en service de l'installation de chauffage :	
Consommation annuelle d'énergie (chauffage) :	kWh

Documents à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Copie du règlement PPE de l'immeuble
<input type="checkbox"/> Copie du certificat énergétique cantonal des bâtiments avec rapport de conseil (CECB Plus)
<input type="checkbox"/> Copie du dossier de demande de subvention cantonale (Programme Bâtiments de la Confédération et du canton)
<input type="checkbox"/> Copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale
<input type="checkbox"/> Copie des offres d'entreprises incluant prix, descriptif technique et plan

Coûts et planning des travaux	
Devis des travaux (CHF) :	
Montant du subside estimé par le canton (CHF) :	
Date début de travaux :	Durée estimée des travaux :

Conditions d'octroi

- Présentation du règlement PPE pour les immeubles de plus de 3 appartements
- Présentation de la décision d'octroi de la subvention cantonale (Programme Bâtiments de la Confédération et du canton)
- Sur présentation d'un CECB Plus avant travaux
- L'année de l'octroi de la subvention est déterminante
- Réalisation dans un délai de 24 mois au maximum après l'octroi
- Versement sur présentation de la facture finale des travaux, d'une copie des subventions touchées, ainsi que du certificat d'efficacité énergétique du matériel utilisé par le fournisseur
- Un bâtiment avec plusieurs entrées est considéré comme un seul bâtiment
- **80 % du montant de la subvention cantonale, mais au maximum CHF 10'000.00 par immeuble en PPE ou par bâtiment de moins de 4 appartements.**

Procédure

- La demande est à adresser à l'administration communale d'Etoy **avant le début des travaux**
Commune d'Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy
Tél : 021 821 32 32
e-mail : greffe@etoy.ch
- **Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.**
- La commune examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour 24 mois.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de fin de travaux, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- Les Subvention est versée à l'issu e l'examen des documents transmis.

Signature

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour le développement durable et l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Lieu et date :

Signature du propriétaire (ou son représentant/administrateur) :

Note : Cette demande de subside ne remplace pas un dossier de mise à l'enquête !

Décision de la Municipalité

Sur la base des documents, des devis fournis et des conditions d'octroi, la Municipalité d'Etoy a décidé, dans sa séance du

.....

D'accorder une promesse de subvention d'un montant de :

A l'issue des travaux, ce montant sera réévalué en fonction des coûts réels des travaux et du subside effectivement versé par le canton.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : La Secrétaire :

J. M. Fernandez

S. Ruchet